

Le fondateur de l'Institut des Sœurs de l'Assomption

— o —

Monsieur le Directeur,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur l'article relatif à la fondation de l'Institut des Sœurs de l'Assomption de Nicolet, et qui a paru, le 14 du courant, dans la *Semaine religieuse de Québec* dont vous avez la direction. Je ne veux pas parler des insinuations qu'il renferme, et que j'appellerais malveillantes si elles étaient tombées d'une plume autre que celle de votre distingué correspondant, qui est connu de tous pour ses sentiments respectueux à l'égard du clergé. Je n'ai pas davantage l'intention de chercher, et encore moins d'établir, quelle part d'action Mgr Marquis a eue dans la fondation de l'Institut en question. Quand le temps d'écrire l'histoire de cette fondation sera venu, on saura, par d'amples et authentiques documents, quel a été le rôle du curé de Saint-Grégoire et celui de son vicaire dans cette grande et importante entreprise. Je veux simplement vous dire, mon cher monsieur, que M. J. Harper ne partageait pas les idées de M. Prince à l'endroit du fondateur, quand il écrivait la lettre suivante :

« Saint-Grégoire, 18 juillet 1868.

Mon cher voisin,

« J'ai la douleur de vous apprendre que la mort vient d'enlever à la communauté une de ses plus jeunes Sœurs professes, « Sainte-Catherine (née Bourgeois, âgée de vingt ans). Les « funérailles auront lieu modestement, suivant les règles de la « congrégation, lundi à 7 hrs. *En votre qualité de fondateur* « *de la communauté*, on vous verra avec reconnaissance prendre « part à cette cérémonie funèbre. Vous serez attendu la veille.

Tout à vous,

JEAN HARPER, ptre.

Rév. M. C. Marquis, P. C.

Saint-Célestin.

Je veux vous dire encore, mon cher monsieur, que Mgr Thomas Cook, le premier évêque des Trois-Rivières, ne pensait pas comme votre distingué correspondant, quand, dans son mandement du 17 d'août 1856 pour établir canoniquement